

COMMUNE DE MITTLACH

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MITTLACH DE LA SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2019

Sous la présidence de Monsieur ZINGLÉ Bernard, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h 00.

Présents : M. ZINGLÉ Bernard, Maire, M. DORDAIN Patrick, 1^{er} Adjoint, Mme BRUNN Michelle, 2^{ème} Adjointe, M. NEFF Dominique, 3^{ème} Adjoint, Mme SPENLÉ Marie-Agnès, M. JAEGLÉ Michaël, M. JAEGLÉ Olivier, Mme JEANMAIRE Claudine, M. DEYBACH Yves, Conseillers Municipaux

Absente excusée et non représentée : Mme OBERLIN Christelle, Conseillère Municipale

Absents non excusés: Néant

Ont donné procuration : Néant

Secrétaire de séance : Valérie JAEGLÉ, Secrétaire de Mairie

Avant de passer à l'ordre du jour de la réunion, Monsieur le Maire appelle l'assemblée à observer une minute de silence afin d'honorer la mémoire de Monsieur HEILMANN Robert, Conseiller Municipal en activité, décédé le 15 février 2019.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2018
2. Finances/budgets
 - 2.1 Budget Général
 - 2.1.1 Approbation du compte administratif 2018
 - 2.1.2 Approbation du compte de gestion 2018
 - 2.2 Budget annexe « Service Eau et Assainissement »
 - 2.2.1 Approbation du compte administratif 2018
 - 2.2.2 Approbation du compte de gestion 2018
 - 2.3 Budget annexe « Camping Municipal »
 - 2.3.1 Approbation du compte administratif 2018
 - 2.3.2 Approbation du compte de gestion 2018
3. Chasse
 - 3.1 Agrément de permissionnaires sur le lot n° 2
 - 3.2 Agrément d'un permissionnaire sur le lot intercommunal Metzeral-Mittlach
4. Convention de prestation de service avec la CCVM relative à l'entretien des points d'apport volontaire
5. Personnel communal : contrat d'assurance des risques statutaires
6. Camping municipal : mise à disposition de personnel saisonnier par le biais du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin
7. Affaires foncières : demande d'acquisition d'un terrain communal
8. Dossiers d'urbanisme

Ajout de 1 point à l'ordre du jour avec l'accord unanime de l'assemblée :

9. Forêt communale : annulation du programme des travaux patrimoniaux 2019
 - Le point « Divers et communications » passe au point 10

POINT 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27/11/2018

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 – FINANCES/BUDGETS**2.1 Budget Général****2.1.1 Approbation du compte administratif 2018**

LE CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de M. Patrick DORDAIN, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif du budget général de l'exercice 2018 dressé par M. Bernard ZINGLÉ, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

A l'unanimité, hors la présence du Maire,

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif du budget général de l'exercice 2018, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat Reportés		30 551,23		9 266,19		39 817,42
Opérations de l'exercice	46 426,92	29 276,30	407 324,01	375 866,05	453 750,93	405 142,35
TOTAUX	46 426,92	59 827,53	407 324,01	385 132,24	453 750,93	444 959,77
Résultats de clôture		13 400,61	22 191,77		8 791,16	
Restes à réaliser	8 550,00				8 550,00	
TOTAUX CUMULÉS	54 976,92	59 827,53	407 324,01	385 132,24	462 300,93	444 959,77
Résultats définitifs		4 850,61	22 191,77		17 341,16	

- **VOTE et ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2.1.2 Approbation du compte de gestion 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après s'être fait présenter le budget primitif général de l'exercice 2018, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCLARE à l'unanimité que le compte de gestion du budget général dressé, pour l'exercice 2018, par M. Pascal VINCENT, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2.2 Budget annexe « Service Eau et Assainissement »

2.2.1 Approbation du compte administratif 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de M. Patrick DORDAIN, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif du service Eau et Assainissement de l'exercice 2018 dressé par M. Bernard ZINGLÉ, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

A l'unanimité, hors la présence du Maire,

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif du service Eau et Assainissement de l'exercice 2018, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat Reportés		18 001,69	6 106,89		6 106,89	18 001,69
Opérations de l'exercice	33 626,44	40 312,08	67 390,93	67 856,07	101 017,37	108 168,15
TOTAUX	33 626,44	58 313,77	73 497,82	67 856,07	107 124,26	126 169,84
Résultats de clôture		24 687,33	5 641,75			19 045,58
Restes à réaliser	15 000,00					
TOTAUX CUMULÉS	48 626,44	58 313,77	73 497,82	67 856,07	107 124,26	126 169,84
Résultats définitifs		9 687,33	5 641,75			19 045,58

- **VOTE et ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2.2.2 Approbation du compte de gestion 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après s'être fait présenter le budget primitif du service Eau et Assainissement de l'exercice 2018, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du service Eau et Assainissement de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCLARE à l'unanimité que le compte de gestion du service Eau et Assainissement dressé, pour l'exercice 2018, par M. Pascal VINCENT, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2.3 Budget annexe « Camping Municipal »

2.3.1 Approbation du compte administratif 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de M. Patrick DORDAIN, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif du Camping Municipal de l'exercice 2018 dressé par M. Bernard ZINGLÉ, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

A l'unanimité, hors la présence du Maire,

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif du Camping Municipal de l'exercice 2018, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat Reportés		30 027,49		1 763,10		31 790,59
Opérations de l'exercice	13 215,59	10 126,41	64 740,81	74 479,98	77 956,40	84 606,39
TOTAUX	13 215,59	40 153,90	64 740,81	76 243,08	77 956,40	116 396,98
Résultats de clôture		26 938,31		11 502,27		38 440,58
Restes à réaliser	28 500,00	3 996,00			28 500,00	3 996,00
TOTAUX CUMULÉS	41 715,59	44 149,90	64 740,81	76 243,08	106 456,40	120 392,98
Résultats définitifs		2 434,31		11 502,27		13 936,58

- **VOTE et ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2.3.2 Approbation du compte de gestion 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après s'être fait présenter le budget primitif du Camping Municipal de l'exercice 2018, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Camping Municipal de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCLARE à l'unanimité que le compte de gestion du service Camping Municipal dressé, pour l'exercice 2018, par M. Pascal VINCENT, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POINT 3 – CHASSE

3.1 Agrément de permissionnaires sur le lot n° 2

L'association de chasse des deux lacs, détenteur du droit de chasse du lot n° 2, a déposé des dossiers de demande d'agrément pour les permissionnaires suivants :

- Mr HARTMANN Jean-Ludovic, domicilié 7 Rue Saint-Pierre-Canisius à FRIBOURG (SUISSE)
- Mr PERROUD Henri, domicilié 29 Rue Fenetta à VILLARS SUR GLANE (SUISSE)
- Mr PERROUD Franz, domicilié 30 Rue Fenetta à VILLARS SUR GLANES (SUISSE)
- Mr BUHL Marcel, domicilié 57 Rue du Landersbach à 68380 SONDERNACH

Vu l'avis favorable donné par la commission communale consultative de la chasse par mail,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de réserver une suite favorable aux demandes formulées ci-dessus.

3.2 Agrément d'un permissionnaire sur le lot intercommunal Metzeral-Mittlach

Mr Patrick LOIGET, locataire du lot de chasse intercommunal Metzeral-Mittlach, a déposé un dossier de demande d'agrément pour le permissionnaire suivant :

- Mr DUSSART Christian, 31, rue du Général Leclerc à 59212 WIGNEHIES

Vu l'avis favorable donné par la commission communale consultative de la chasse par mail,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de réserver une suite favorable à la demande formulée ci-dessus.

POINT 4 – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA CCVM RELATIVE À L'ENTRETIEN DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet de convention de prestation de service avec la Communauté de Communes de la Vallée de Munster, pour l'entretien des points d'apports volontaires installés sur le ban communal depuis le 1^{er} janvier 2019.

Cette convention définit les missions assurées par la commune, à savoir la propreté des abords des points de collecte, moyennant le paiement par la CCVM d'un forfait annuel égal à 1 euro par habitant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération et à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention avec la Communauté de Communes de la Vallée de Munster.

POINT 5 – PERSONNEL COMMUNAL : CONTRAT D’ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le Maire expose :

- l’opportunité pour la commune de MITTLACH de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d’assurance statutaire garantissant tout ou partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l’application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l’opportunité de confier au Centre de Gestion du Haut-Rhin le soin d’organiser une procédure de mise en concurrence ;
- que le Centre de Gestion peut, dans le cadre de ses missions à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération et à l’unanimité,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l’article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l’application de l’article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d’assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

- DÉCIDE

La commune de MITTLACH charge le Centre de Gestion du Haut-Rhin de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d’assurances auprès d’une entreprise d’assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL : décès, accident de service, maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité, adoption, disponibilité d’office, invalidité
- agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité, adoption.

Elles devront prendre effet au 1^{er} janvier 2020, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d’adhérer aux conventions proposées fera l’objet d’une délibération ultérieure.

- **AUTORISE** le Maire à signer les actes y afférent.

POINT 6 – CAMPING MUNICIPAL : MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL SAISONNIER PAR LE BIAIS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALES DU HAUT-RHIN

Pour le bon fonctionnement de la saison 2019 au camping municipal, le Conseil Municipal décide d'embaucher

- un adjoint administratif territorial contractuel, afin d'exercer les fonctions de gérant du camping municipal, pour la période du 08/04/2019 au 30/09/2019 à raison de 100 heures pour le mois d'avril, de 130 heures pour le mois de mai et à temps complet pour les mois de juin, juillet, août et septembre. Cet agent sera rémunéré par référence à l'indice afférent à l'échelon 1 de son grade.

Cette embauche s'effectuera par le biais du service de mise à disposition de personnel intercommunal créé au sein du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération et à l'unanimité,

- **CHARGE** le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin.

POINT 7 – AFFAIRES FONCIÈRES : DEMANDE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN COMMUNAL

La commune a été sollicitée par un particulier pour l'acquisition d'une parcelle de terrain communal, cadastrée n° 29 de la section 5. Cette parcelle est située pour partie en constructible et pour partie en zone inondable.

Après concertation, les membres du conseil municipal proposent la cession de la parcelle n° 29 de la section 5 au prix de 4 950,00 € l'are en constructible, et 50,00 € l'are en zone inondable.

Le Maire est chargé de transmettre cette proposition à l'intéressé.

POINT 8 – DOSSIERS D’URBANISME

Monsieur le Maire informe le Conseil de l’envoi à la Communauté d’Agglomération de Colmar pour instruction,

- d’une demande de permis de construire comportant des démolitions émanant de Mme FONTES Marina, domiciliée 9, rue Principale à 68380 MITTLACH, pour la démolition d’une grange avec maintien du mur arrière, section 5, parcelle n° 184
- d’une déclaration préalable de travaux émanant de Mme MOEBS Marie, domiciliée 20, rue du Stangenweiher à RIBEAUVILLÉ, pour une extension en bois sur un cabanon existant, au lieu-dit Langmatten, section 8, parcelle n° 29
- d’une demande de permis de construire émanant de Mr JAEGLE Olivier, domicilié 13A, rue Erbersch à 68380 MITTLACH, pour la construction d’une maison d’habitation à vocation touristique, rue Erbersch, section 4, parcelles n° 239, n° 240 et n° 242

POINT 09 – FORÊT COMMUNALE : ANNULATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX PATRIMONIAUX 2019

Par délibération du 27 novembre 2018, le conseil municipal avait adopté le programme des travaux patrimoniaux 2019 à réaliser en forêt communale, pour un montant total de 13 324,00 €HT.

Les résultats du compte administratif de l’exercice 2018 du budget général étant à présent connus, et au vu des faibles recettes encaissées à l’article 7022 (coupe de bois) par rapport à l’état prévisionnel des coupes 2018 transmis par l’Office National des Forêts, le Maire propose à l’assemblée d’annuler les travaux patrimoniaux programmés pour l’exercice 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération et à l’unanimité,

- **DÉCIDE** d’annuler le programme des travaux patrimoniaux voté lors de la réunion du 27 novembre 2018, pour un montant total de 13 324,00 €HT
- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services de l’Office National des Forêts.

POINT 10 – DIVERS ET COMMUNICATIONS

Remise des prix du concours maisons fleuries 2018

La remise des prix du concours des maisons fleuries 2018 aura lieu le **vendredi 03 mai 2019, à 20h00.**

Réunion de la commission des finances

La réunion de la commission des finances pour la préparation des budgets primitifs 2019 a été fixée au **Jeudi 28 mars 2019, à 20h00.**

Réunion du Conseil Municipal

La réunion du Conseil Municipal pour le vote des budgets primitifs 2019 a été fixée au **Mardi 09 avril 2019, à 20h00.**

La séance est levée à 23h15.